

CONSUMMATION ■ Des associations appellent à refuser le compteur

Linky ne fait pas l'unanimité

Peut-on refuser l'installation d'un compteur Linky ? ErDF estime que non, mais des associations incitent les particuliers à ne pas céder.

A lors que les premiers Linky sont installés à Montluçon, la Fédération Allier Nature et CIARTÈME (*) expliquent « aux ménages qui le souhaitent qu'ils peuvent refuser l'installation » du compteur électrique communicant.

Pour les deux associations, plusieurs raisons peuvent justifier le refus de Linky. « D'abord, la santé des personnes : les décideurs politiques ont décidé de généraliser ces compteurs sans se donner les moyens de savoir quel était la réalité du rayonnement dans les habitations, quelles étaient les fréquences, peu étudiées, que l'on pouvait détecter le long des câbles électriques, et quel était le niveau d'exposition [...]. Ensuite, la sécurité des biens : le risque d'incendie est déjà avéré dans les zones d'expérimentation en France, ainsi qu'au Canada (2) [...] Enfin, les motifs économiques : tôt ou tard, d'une manière



INSTALLATION. La semaine dernière, les premiers compteurs ont été installés à Montluçon.

B. LORETTE

plus ou moins visible, le coût du compteur, d'environ 250 € pièce, sera récupéré auprès des clients », affirment la FAN et CIARTÈME.

« Le matériel fait partie du réseau »

Les associations indiquent que pour « refuser Linky, il faut envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception à ERDF et/ou à l'entreprise

chargée de la pose, avec copie au maire de votre commune. »

Interrogé par *La Montagne*, Bernard Milliand, le directeur territorial d'ErDF dans l'Allier, affirme pour sa part qu'il n'est pas possible de refuser Linky. « De tout temps, l'installation d'un compteur chez le client n'a jamais nécessité une autorisation de sa part, remarque-t-il. Bien sûr, l'emplacement ou la

date d'installation sont choisis par le client. Mais le matériel fait partie du réseau et en tant que concessionnaire, nous avons l'autorisation de l'État. De plus, les directives européennes nous obligent à installer des compteurs communicants avant 2025, comme dans tous les pays d'Europe. » ■

(*) Contre l'implantation d'Antennes-Relais de téléphonie Mobile près des Ecoles.